



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
DE CORSE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
Pôle Fiscal – Division I –

Ajaccio, le 30 juin 2014

Particuliers et Professionnels et Missions foncières
6 Parc Cunéo d'Ornano – BP 409
20195 AJACCIO Cedex

Monsieur le Maire

MAIRIE
LE VILLAGE
20128 ALBITRECCIA

Affaire suivie par : Luc ESTRUCH – AFIP
Jean-Pascal COURCOUX- AFIPA
jean-pascal.courcoux@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 04 95 51 95 13
Télécopie : 04 95 51 95 03

*FS
Jean-Pascal Courcoux
à N. J. -*

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 12 avril 2014, le conseil municipal a établi la liste de contribuables pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Après examen de la liste que vous m'avez transmise le 13 mai 2014 et conformément à l'article 1650-2 du code général des impôts, j'ai désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes dont les noms sont mentionnés dans le document ci-joint¹.

Je vous remercie d'informer chacun des commissaires titulaires et suppléants de cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'administrateur général des Finances publiques,

Jean-Jacques DEPLETTE

¹ Le directeur régional des finances publiques peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

Le Directeur Régional des Finances Publiques de Corse et de la Corse du Sud
Vu l'article 1650 du Code général des Impôts ;

Vu la liste de présentation établie par le Conseil municipal de la commune de :

ALBITRECCIA

DECIDE :

sont nommés commissaires de la commune de : **ALBITRECCIA**

Les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
POGGI Françoise QUILICI Toussaint PEDINIELLI Antoine QUASTANA Paul Joseph MORACCHINI Jean-Louis POLI Gérard	CORBIERE Dominique CAU Catherine COTONI Ange ALIOTTI Maire-Rose FRISCH Jean-Michel QUILICI Pierre

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires et suppléants, par le Maire de la commune de **ALBITRECCIA**, président de la commission communale des Impôts directs.

Ajaccio, le 30 juin 2014

DESTINATAIRE :

Monsieur le Maire de : **ALBITRECCIA**

Monsieur le Responsable du Centre des Impôts
fonciers d'Ajaccio

Monsieur le Responsable du SFDL

L'administrateur général des Finances publiques,

Jean-Jacques DEPLETTE